



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

-----  
COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix octobre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoints, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Daniel ROTHENFLUG, Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTES avec EXCUSE** : Mmes Catherine EMBERGER et Marie-Odile FUGLER, Conseillères Municipales.

**ABSENT sans EXCUSE** : Néant.

**Mme Catherine EMBERGER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Annick SCHERRER, Conseillère.**

**Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère, a donné procuration à M. Roland MARTIN, Maire.**

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation des Procès-Verbaux des séances des 20/06/2014, 29/07/2014 et 29/08/2014
- 2/ Location de la chasse communale
  - A/ Résultat de la consultation des propriétaires
  - B/ Fixation de la consistance des lots communaux
  - C/ Droit de chasse soit par convention de gré à gré, soit par adjudication, soit par appel d'offres
  - D/ Fixation du loyer
  - E/ Clauses particulières
  - F/ Chasse réservée « Domaine d'Ollwiller »
- 3/ Décision modificative N° 1 au Budget M 14
- 4/ Demandes de subventions

- 5/ Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : rapport d'activités 2013
- 6/ Motion de soutien à la Brigade Verte
- 7/ Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF)
- 8/ Rénovation du réseau des sous-préfectures
- 9 / Comptes-rendus des diverses commissions
- 10/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 11/ Divers (informations diverses)

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20h précises et salue bien cordialement les conseillers régulièrement convoqués le 30 septembre 2014 et présente les excuses et les procurations de Mmes Catherine Emberger et Marie-Odile Fugler, Conseillères.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Tir et aux participants du tir « découverte » le 6/07/2014,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 12 et 13/07/2014,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 26/07/2014,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 02 et 03/08/2014,
- aux Présidents de la République Française et Allemande pour la cérémonie du 03/08/2014 et la pose de la première pierre de l'historial au Vieil Armand,
- aux comités de jumelage de Wuenheim et de Grävenwiesbach ainsi qu'à la commune de Grävenwiesbach pour l'accueil des jeunes lors de leur séjour du 18 au 22/08/2014,
- aux membres de l'Association Paroissiale des Œuvres Catholiques pour l'organisation de la 1<sup>ère</sup> « kermesse-barbecue » dans le cadre de la fête patronale « Saint-Gilles » le 07/09/2014,
- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 27 et 28/09/2014,
- au Syndicat Viticole pour la dégustation gratuite du 27/09/2014 dans le cadre de la Fête du Vin Nouveau,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités,
- à Mme Christiane Hassenforder, Adjoint, pour son implication au niveau de la rentrée scolaire et des activités post-scolaires,
- aux personnes qui animent bénévolement les activités post-scolaires mises en œuvre par les municipalités de Jungholtz et Wuenheim,
- à M. Roland Probst qui a relancé l'activité du club « Fidélío » et qui en est devenu le Président,
- à M. Christian Reeb, pour la préparation des piquets pour la clôture de la sapinière.

Il fait part ensuite des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- l'Association Française des Sclérosés en Plaques pour la subvention communale 2014,
- Mme Marie-Antoinette Noeppel à l'occasion de son 95<sup>ème</sup> anniversaire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner M. Daniel Rothenflug en tant que secrétaire de séance, assisté de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont deux procurations), la nomination de M. Daniel Rothenflug, Conseiller Municipal et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

**1° / POINT : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 20/06/2014, 29/07/2014 et 29/08/2014 :**

Les procès-verbaux des séances des 20/06/2014, 29/07/2014 et 29/08/2014 sont approuvés à l'unanimité.

**2° / POINT : LOCATION DE LA CHASSE PERIODE 2015-2024 :**

**A/ RESULTAT DE LA CONSULTATION DES PROPRIETAIRES :**

M. le Maire donne les résultats de la consultation :

- |   |     |
|---|-----|
| - Nombre de propriétaires concernés :   | 297 |
| - Nombre de propriétaires qui se sont prononcés POUR l'abandon du produit de la chasse à la Commune : | 218 |

ce qui dépasse les 2/3, soit 198

A retenir que sont prises en compte les surfaces ci-après :

- |   |                |
|---|----------------|
| - Superficie totale des terrains visés par la Loi : | 456 ha 46 a 19 |
| - 2/3 de la superficie se montent à :               | 304 ha 30 a 79 |

Entrent en ligne de compte pour la dévolution :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Surface appartenant à la commune :              | 324 ha 48 a 04       |
| - Surface globale appartenant aux propriétaires : | <u>86 ha 41 a 21</u> |
| TOTAL :   | 410 ha 89 a 25       |

Cette surface est supérieure aux 2/3 requis.

## **B/ FIXATION DE LA CONSISTANCE DES LOTS COMMUNAUX :**

En introduction, M. le Maire indique que la Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie en date du 29/09/2014 et a émis des propositions.

Puis, M. le Maire fait une description des 3 lots de chasse, croquis à l'appui :

- LOT N° 1 : 288,66 ha dont 8 ha de pré, se trouvant côté Sud, limite de forêt avec Hartmannswiller à l'Est, longeant le Bruderhausweg, englobant la parcelle côté Est du Bruderhausweg jusqu'à la fontaine d'Ollwiler, monter le Thierenbacherweg jusqu'au Auenbuckel, descendre le Bruderhausmattenweg jusqu'au creux, à droite suivre les bornes qui font la limite entre la forêt soumise et non-soumise en passant par l'ancien dépôt de gravats en rejoignant le Klebweg, suivre celui-ci vers l'Ouest jusqu'à la courbe, à cette dernière prendre le sentier sur la droite qui rejoint la "Hansabrücke" près du "Engelfelsen", Route du Col Amic, chemin rural Huehnerthalweg, borne 815S, chemin Gutenbacherweg, borne 860S, borne 22W, forêt domaniale Vieil-Armand, limite de la commune de Hartmannswiller.

- LOT N° 2 : 275 ha de champs et vignes dont 35 ha de forêt non-soumise, se trouvant, limite Ouest comme ci-dessus, c'est-à-dire allant de la limite d'avec la forêt d'Ollwiler jusqu'au "Engelfelsen", puis vers l'Est suivre le Littweg jusqu'au pré "Lapper-Runz", monter le fossé vers l'Est entre la forêt de Soultz et de Wuenheim qui passe à proximité du "Gros-Chêne" et qui continue presque jusqu'à la Croix A.D.E.I.F., descendre la route du Col Amic, côté droit jusqu'au Muehlweg, rejoindre par le Muehlweg l'entrée du village, continuer par la R.D. ou route de Cernay jusqu'au creux à l'Ouest de Hartmannswiller, suivre le fossé dit Ollwilergraben jusqu'à la borne 219 Oberbergackerweg jusqu'à la borne 143, chemin Langzugweg jusqu'à Niederplaetzweg borne 164, borne 162 Hinterollwilerweg jusqu'à la parcelle 141, lieudit Ollwiler, parcelle 159 vers la parcelle 170 comprise, Ollwilergraben, borne 128 Bruderhausweg (source d'Ollwiler).

- LOT N° 3 : 133 ha de forêt et pâturage (5,15 ha) "le Sudel", délimité par la ferme du "Sudel" et le "Diefenbach" – lot se trouvant entre chemins dits Firstackerweg, Sudelkopf, Holzwasen, bornes 778-795 et R 108, Brestenweg.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler).

## **C/ DROIT DE CHASSE SOIT PAR CONVENTION DE GRE A GRE, SOIT PAR ADJUDICATION, SOIT PAR APPEL D'OFFRES :**

M. le Maire présente les 3 formules permettant l'attribution du droit de chasse. Il indique que la commune a adressé, ainsi que prévu par la loi, un courrier en date du 01/09/2014 aux locataires actuels pour connaître leur position.

C'est ainsi que les anciens locataires des lots N° 1 et N° 3 (MM. Gewiss et Huot) ont sollicité de traiter par convention de gré à gré. Ceux-ci ont également fait valoir leur droit de priorité en cas d'adjudication.

Pour ce qui est du lot N° 2, M. Contini ne souhaite pas traiter par convention de gré à gré et fait valoir son droit de priorité lors de l'adjudication (la procédure « appel d'offres » ne peut donc pas être retenue).

La Commission Communale Consultative de la chasse, réunie le 29/09/2014, propose, pour les lots N° 1 et 3, que soit entamée une cession de gré à gré avec le locataire sortant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler) :

- décide de proposer aux 2 locataires sortants la convention de gré à gré pour les 2 lots concernés,
- approuve la convention de gré à gré avec M. Gewiss, locataire du lot de chasse N° 1 qui vient d'accepter l'offre de la commune pour un loyer annuel de 8.231 €,
- approuve la convention de gré à gré avec M. Huot, locataire du lot de chasse N° 3 (Sudel) qui vient d'accepter l'offre de la commune pour un loyer annuel de 6.075 €,
- autorise M. le Maire à signer les conventions de gré à gré.

#### **D/ FIXATION DU LOYER :**

M. le Maire communique le montant des loyers annuels pour la période 2006/2014 :

- Lot N° 1 : 9.146 €
- Lot N° 2 : 1.600 €
- Lot N° 3 (Sudel) : 6.750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler) fixe les tarifs suivants :

- Lot N° 1 : 8.231 €
- Lot N° 2 : 1.600 €
- Lot N° 3 (Sudel) : 6.075 €

#### **E/ CLAUSES PARTICULIERES :**

En plus des conditions générales auxquelles doivent se conformer toutes les communes, ceci en fonction du cahier des charges, chaque municipalité a la faculté d'y ajouter des clauses particulières qui lui sont propres. C'est ainsi que sont proposées à l'appréciation du Conseil Municipal, les clauses complémentaires ci-après :

##### **- Clauses particulières générales :**

- les travaux d'engrillagement nécessaires à la protection des peuplements forestiers contre les atteintes du gibier ne seront pas à supporter par les locataires de la chasse ;
- le pacage des moutons et autres animaux ne sera pas toléré au cours de la présente période de bail, ceci sur les terrains communaux ;

- sauvegarde de la sécurité publique : pendant la période des vendanges, la chasse ne peut être pratiquée dans le vignoble. Cependant, les vendanges n'ouvrant pas tous les ans à la même date, il est difficile de prévoir un laps de temps fixe. La chasse est donc prohibée une semaine avant l'ouverture des vendanges et pendant la période de ces dernières (3-4 semaines).  
Le locataire de la chasse N° 2 sera prévenu tous les ans par lettre quant à la date d'ouverture des vendanges.

- affouragement : l'affouragement et l'agrainage sont régis par le schéma départemental de gestion cynégétique. Tout autre type d'apport est interdit. L'affouragement à sangliers est interdit sur les chemins, les pistes et les parcelles en régénération.

- installation des miradors : le locataire devra demander à la commune l'autorisation d'installer des miradors. Cette autorisation sera accordée après recherche des emplacements en accord avec l'Office National des Forêts, ceci en forêt soumise et en accord avec la Commission Communale Consultative de la chasse en forêt non-soumise.

- A la demande de la commune, le contrôle des tirs par corps des chevrettes et chevrillards est possible.

- Un arrêté municipal relatif aux battues a été pris en date du 10/10/1994 et est toujours en vigueur.

- Des circuits VTT et des sentiers de randonnée du Club Vosgien traversent les lots de chasse.

- La commune a adhéré à la certification forestière (PEFC).

- l'article 16 du cahier des charges ne sera pas appliqué pendant toute la durée de la période 2015-2024

### **Particularités spécifiques aux différents lots :**

#### LOT N° 1 :

- la hutte de chasse est donnée en location avec le lot N° 1 avec obligation pour le locataire de ce lot de remettre l'abri en état et de l'entretenir dans le meilleur état. Le prix de la location sera fixé par une décision ultérieure du Conseil Municipal.

- le pré communal, situé en forêt, section : 09 – Parcelle : 6 – Superficie : 114,40 ares, fait partie intégrante du lot de chasse N° 1, sans loyer aucun. Il devra être entretenu annuellement soit par plantation, soit par fauchage.

- une cession de terrain à l'Etat de 5,34 ha vient d'être signée (parcours scénographique du Vieil Armand)

- une réserve naturelle régionale (RNR) est en cours de création sur la partie sommitale du Vieil Armand

- ce lot se trouve, partiellement, dans le périmètre du site Natura 2000 dans la zone de Protection spéciale Hautes-Vosges Haut-Rhin

#### LOT N° 2 :

Ce lot comprend par définition champs, prés et vignes ainsi que 35 ha de forêt non-soumise.

Des dégâts de gibiers, essentiellement de chevreuils sur pousses de vignes ainsi que de sangliers sur prés, ont été à déplorer (2 années sur 9).

#### LOT N° 3 :

Ce lot, situé sur ban de Sultz, comprend :

\* dans sa partie inférieure, l'auberge du Diefenbach (licence IV)

\* dans sa partie haute, le refuge du Sudel, exploité à l'heure actuelle par une société de Wuenheim (licence IV)

\* Le locataire du lot de chasse N° 3 bénéficiera d'un accès au refuge du Sudel

- Ce lot se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 dans la zone de Protection spéciale Haute-Vosges Haut-Rhin (directive Oiseaux)

- Fauchage obligatoire du pâturage une fois par an

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler), qui autorise M. le Maire à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

### **F/ CHASSE RESERVEE « DOMAINE D'OLLWILLER »**

Le Conseil Municipal prend acte que le Groupement Foncier Agricole du Domaine d'Ollwiller se réserve le droit de chasse sur ses terrains, conformément à la Loi locale.

### **3° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET M 14 :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Principale (tronçon rue de l'Eglise-rue du Tir), le montant des travaux d'enfouissement du réseau « Orange » est à amortir. Il y a donc lieu de fixer la durée d'amortissement et de prévoir une décision modificative N° 1 au Budget M 14.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 20 ans.

Le tableau ci-après retrace ces modifications, à savoir :

OBJET	Article	Montant
Enfouissement du réseau « Orange » - rue Principale	021	- 420 €
	280422-040	+ 420 €
	023	- 420 €
	6811-042	+ 420 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler).

### **4° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler), donne un avis favorable à la demande de subvention suivante :

- Delta Revie : 40 € (10 € par bénéficiaire)

**5° / POINT : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2013 :**

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure départementale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport est ci-annexé (*annexe 1*).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

**6° / POINT : MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE :**

Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du comité syndical ce 24 juin 2014 à REGUISHEIM, conscients des exigences inhérentes **aux différents pouvoirs de police du Maire** et soucieux du devenir de la **Brigade Verte** mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au **Sénat** en première lecture le 16 juin 2014,

réaffirmons **solennellement** à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- **notre indéfectible attachement** à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des **314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.**
- **notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité**, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler)

**7° / POINT : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France (AMF) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter les pouvoirs publics que l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, l'inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Wuenheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre la commune de Wuenheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Wuenheim soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler)

## **8° / POINT : RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES :**

Par courrier en date du 21/07/2014, M. le Préfet du Haut-Rhin a transmis aux Maires du Département la synthèse de l'évolution des limites des arrondissements dans le département du Haut-Rhin et consulte les maires des communes concernées sur les suppressions d'arrondissements et les modifications de limites d'arrondissements.

Etant donné la proximité des villes de Thann et de Guebwiller, sièges des actuelles sous-préfectures et des autres éléments développés dans l'état des lieux, il a été décidé de réunir ces deux arrondissements afin de créer un seul arrondissement, élargi, qui pourrait être dénommé arrondissement de Thann-Guebwiller, dont la sous-préfecture sera localisée à Thann. Ses limites seront celles des deux arrondissements actuels de Thann et de Guebwiller réunis, moins 7 communes qui rejoindront l'arrondissement de Mulhouse et 1 commune qui rejoindra l'arrondissement d'Altkirch.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, majoritairement dont deux procurations (Mmes Emberger et Fugler), donne un avis défavorable sur les suppressions d'arrondissements et les modifications de limites d'arrondissements. Mme Scherrer, Conseillère, s'est abstenue.

### **9° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :**

- **"Toutes Commissions" du 29/08/2014** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du même jour à 20h.

- **Commission "Vignoble-Forêt-Urbanisme" du 25/09/2014** : il s'agissait d'une sortie sur le terrain, dans le « Eselweg », suite à une demande d'un riverain pour la pose de tuyaux dans le fossé.

- **"Toutes Commissions" du 30/09/2014** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10/10/2014 et de questions d'actualité

### **10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :**

- **Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach du 06/06/2014** : ont été retenus pour Wuenheim pour 2014/2015 :

- une étude hydraulique pour la réalisation d'un bassin de rétention en amont du village (5.000 €),

- une protection de berge au niveau du camping « la sapinière » (5.000 €),

- le confortement d'un seuil en rampe en amont de la cave vinicole pour la faune piscicole (5.000 €),

- le confortement d'un seuil en rampe en aval du pont d'accès au Rote Rain pour la faune piscicole (reste à chiffrer).

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 03/07/2014** : ont été examinés les budgets supplémentaires 2014, les commissions et délégations externes, les affaires économiques, le service Environnement, la petite enfance, l'assainissement, la dématérialisation et télétransmission des actes, le Fonds de Concours et les affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 18/09/2014** : ont été discutés le service comptabilité, l'avenant à la convention de partenariat portant sur la fermeture de la maison de retraite de Rimbach, le Fonds de Concours, la FloRIOM SPL, le programme d'actions et budget du Pays d'art et d'histoire 20155, les affaires économiques, la

construction du multi-accueil de Guebwiller (convention de servitude de passage avec ERDF) et les affaires relatives au personnel.

## **11° / POINT : DIVERS :**

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Bilan de la Brigade Verte du 01/06 au 31/08/2014** : 46 passages et/ou interventions sur le ban communal.

- **le contrat CAE** de Mme Fabienne Probst est reconduit jusqu'au 04/09/2015.

- **Rentrée scolaire 2014/2015 et mise en place d'activités post-scolaires :**

La rentrée scolaire dans les classes maternelle et CM1 des écoles de Wuenheim s'est bien déroulée. On recense 27 enfants en maternelle et 17 au CM1.

Mme l'Adjoint Hassenforder a fait, ensuite, un compte-rendu synthétique sur le démarrage des activités post-scolaires :

Sur 154 élèves du RPI « Jungholtz – Wuenheim », 112 enfants sont inscrits dans les différentes activités post-scolaires. Une réunion avec les parents de ceux-ci est fixée au mercredi 5/11/2014 à 18h30 à la salle des fêtes de Jungholtz. Elle permettra de faire le point sur ce premier cycle d'activités.

- **la CAF du Haut-Rhin** vient de verser une somme de 743,11 € au titre de la régularisation de la prestation de service Enfance Jeunesse 2013.

- **Création d'une réserve naturelle régionale au Vieil Armand** : M. l'Adjoint Horny a fait un rapide compte-rendu sur la création d'une réserve naturelle régionale au Vieil Armand.

- **Loi ALUR** : A compter du 01/07/2015, les autorisations d'urbanisme (DP, PC, CU ...) ne seront plus instruites par les services de la DDT. Des contacts sont en cours avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller en vue d'une mutualisation de ces services.

- **Annulation de la délibération d'approbation du PLU par le Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 10/07/2014** : cette annulation a pour effet le retour au POS jusqu'au jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nancy. Ainsi, toutes les autorisations d'urbanisme seront instruites sur la base du règlement du POS et non pas sur celui du PLU.

La séance est close à 21h30.